

Lisez-moi V.3.01.001 – Mai 2023



V.3.01.001 / 5 mai 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.001 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Informations complémentaires](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► **Mise à jour technique**

Cette mise à jour est une mise à jour technique.

La numérotation change mais les fonctionnalités sont identiques.

Impact Emploi - [Service de mise à jour]

IMPACT EMPLOI Service de mises à jour

SYNTHESE

- Version de l'application : **3.01.001**

- Base de données : C:\ProgramData\Impact Emploi v3\database-DSN

- Serveur de mises à jour : <http://impact-emploi.cnp.recouv/updates>

- Mode de connexion : Connexion en réseau local : Directe

- Statut de la mise jour : Appuyez sur le bouton 'Actualiser'

Actualiser

MISE(S) A JOUR DISPONIBLE(S)

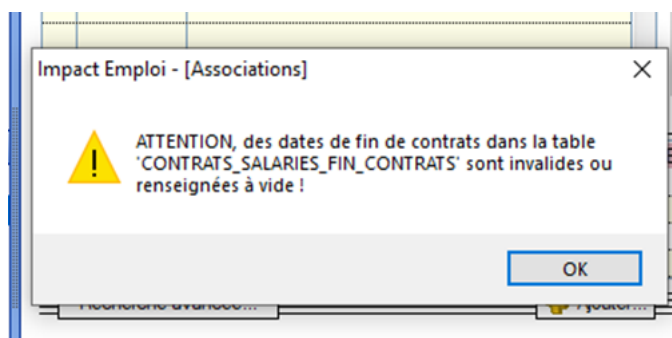
S	Version	Date	Description	S	I
☒	3.01.001	05/05/2023	Nouvelle version de l'application Impact Emploi au 05 Mai 2025		

Télécharger/Installer **Quitter**

La configuration minimale pour pouvoir assurer la bonne continuité des mises à jour du logiciel Impact Emploi est d'être en **Windows 10**.



Si le message suivant apparaît :



contactez l'assistance.

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes** sur votre poste de travail (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► **Sauvegarde des données**

Afin de garantir la sauvegarde de vos données, pensez à réaliser très régulièrement des sauvegardes de vos bases sur un disque dur externe ou une clé USB.



PARAMETRAGE

► **Revalorisation du SMIC**

Le SMIC est revalorisé à compter du 1er mai .

► **Barème indemnités kilométriques**

Le barème des indemnités kilométriques a été mis à jour dans cette version.

► **Cotisation Congés Spectacles** :

Le taux de cotisation Congés Spectacles a été mis à jour.

► **Convention collective Aide à domicile**

La valeur du point a été mise à jour.





INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

► Changement de SIRET

En cas de changement de SIRET, lié à un changement d'adresse, vérifier au préalable que le nouveau SIRET est actif.

Pour vous aider une fiche pratique est à votre disposition : [Changement de SIRET](#)

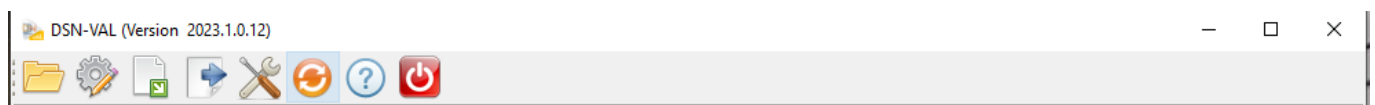


RAPPELS

► Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.12** :



Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2023** sur votre poste, vous devez **télécharger la version DSN-Val 2023.1.0.12** à partir du portail [DSN](#).



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

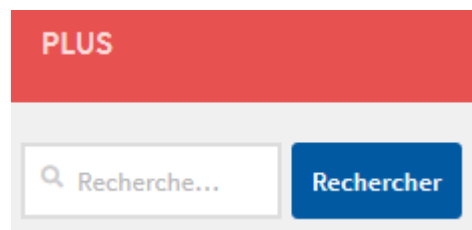


FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une** suivant **l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



Lisez-moi V.88 – Juillet 2020



V.3.00.88 / 17 juillet 2020

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.88 d'Impact emploi association.

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#), vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [forum des tiers de confiance](#), veuillez trouver [ICI la marche à suivre pour obtenir vos identifiants de connexion](#)).

– Sommaire –

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Paramétrage](#)
- [Fiches à la une](#)
- [Rappels](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Au regard des conditions de travail actuelles (*travail à distance...*), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger cette mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, suivez [ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► Activité partielle et réduction du temps de travail

Afin de vous permettre de **gérer les absences d'activité partielle avec une réduction du temps de travail**, l'onglet « **Absences** » propose désormais 2 motifs d'absence :

- Le motif « **Chômage partiel** » : à utiliser dans le cadre d'une **fermeture totale**
- Le motif « **Chômage partiel réduction du temps de travail** » : à utiliser dans le cadre d'une **fermeture partielle**

The screenshot shows the 'Absences' menu with the following options: Entrée en cours de mois, Sortie en cours de mois, Absence autorisée, Absence non autorisée, Période de non activité intermittent, **Chômage partiel**, **Chômage partiel réduction du temps de travail**, Congé parental d'éducation, Congé de présence parentale, Congé de solidarité familiale, Congé de proche aidant, Congé divers non rémunéré, Congé sans solde > 30 jours, Congé pour mandat parlementaire, Congé de conversion avec prise en charge par, Congé de conversion sans prise en charge par, Inaptitude temporaire liée à la grossesse.

The summary table shows the following data:

Régul. salaires		
Régul. cotisations	Chômage	Intégration PP prévoy
Congés payés	Avantage en nature	Frais professionnels
Horaire théorique mensuel à temps complet 154,00		
Chômage partiel rédu	01/06/2020	30/06/2020
01/07/2020		
	80,00	2 077,8

Retrouvez la fiche pratique « [Activité partielle](#) » mise à jour avec cette évolution (voir cas n°7).

► Mesures exceptionnelles de soutien à l'économie

Dans le contexte actuel de la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé de mettre en place des **mesures exceptionnelles de soutien pour accompagner les entreprises qui rencontrent des difficultés de trésorerie**.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le [portail spécialement dédié à ces mesures](#) mis à votre disposition par l'Urssaf.

Nous travaillons actuellement sur les développements nécessaires à la mise en place de ces mesures.

► Suppression de la taxe CDDU

La taxe forfaitaire de 10€ appliquée aux contrats à durée déterminée dits d'usage (CDDU) est abrogée à compter du 1er juillet 2020.



PARAMETRAGE

► Artistes et techniciens du spectacle : Mise à jour du taux de prévoyance Audiens

Le taux de prévoyance Audiens passe à 0,45% au 1er juillet 2020.

► Rappel sauvegardes et restaurations

Pensez à revoir vos scripts de sauvegarde, notamment si vous êtes de retour dans vos structures de travail habituelles, (vous aviez peut-être changé de répertoire ou reporté certaines sauvegardes du fait du travail à distance).



Retrouvez si besoin la fiche pratique [« Sauvegardes et restaurations »](#), ainsi que la fiche [« Sauvegarde des bases de données – Anomalies »](#).



Pour sécuriser vos bases, pensez également à copier vos sauvegardes sur un support externe (clé USB, CD...) stocké si possible dans un lieu différent de votre disque dur principal.



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une** suivant **l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [COVID-19 – Activité partielle / Chômage partiel](#)
- [Sauvegarde base de données – Anomalies](#)
- [Utiliser Impact emploi en télétravail](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil **recherche par mots clés** pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

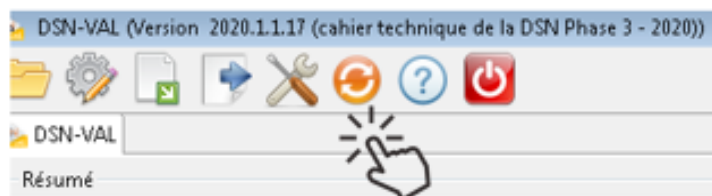


RAPPELS

► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la 2020.1.1.17

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



► Comment joindre l'assistance ?



En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents** dans vos structures habituelles.

Lors de vos demandes d'assistance, **n'oubliez pas de communiquer un contact téléphonique autre afin que l'équipe technique puisse vous joindre.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour toute **demande de régularisation DSN**, merci d'utiliser le formulaire **« [Fiche-navette – Régularisation DSN](#) »**.

Toute demande de régularisation passant par l'adresse mail habituelle de l'assistance ne sera pas prise en compte par les techniciens.

Pour toute autre demande, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

